

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 12 AOUT 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire

MM. Patrice Merel, Gérard Montillet, Mme Christiane Charrière, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Corine Michelas, Evelyne Faggianelli, MM. Pierre Ougier et Joël Ougier Simonin

Excusés : Mmes Myriam Montmayeur, Marion Lizeroux, M. René Allamand

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche, Stéfan Koumanov et Raphaël Ougier

1. APPEL A PROJET CHALET DES MOUTONS

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offres lancé concernant le projet hôtelier au Chalet des Moutons suite à l'abandon d'un précédent projet. Il précise que ce site a fait l'objet d'une autorisation UTN (Unité Touristique Nouvelle) le 20 juillet 2016 autorisant « la construction d'un complexe hôtelier de 6 000 m² de surface de plancher d'hébergement touristique hors hébergement du personnel ».

Il indique que 10 dossiers sont arrivés en mairie. 2 dossiers ont été rejetés car ils sont arrivés hors délais en mairie. Ils restent donc 8 dossiers.

Monsieur le maire rappelle les critères de sélection demandés dans le cahier des charges :

- Garanties financières
- Projet hôtelier ou para hôtelier plutôt 4 à 5 étoiles
- Modes de gestion proposés entre gestionnaire et investisseur
- Qualité architecturale et performance énergétique
- Respect du calendrier (compromis en septembre/octobre), PC en novembre, début des travaux au plus tard en juin 2020
- Secteur interstitiel entre tours et chalets

Après délibération, le conseil communal décide d'auditionner les candidats suivants le 20 août :

- Guillaume Mulrier
- SAS Chalet des neiges
- C2I Tetras / Paris Society
- Territoire et développement

2. BATIMENT ARNICA

Le conseil communal refuse la vente du bâtiment à M. Turbel.

Le bâtiment sera utilisé lors de la coupe du monde de bobsleigh prévue en janvier 2020. Puis il fera l'objet d'aménagements pour être loué aux saisonniers communaux et à l'office du tourisme à horizon fin 2020. Cela permettra d'accueillir plus de 20 saisonniers, notamment des couples.

Un appartement sommital pourrait être utilisé pour un gardien.

3. DEEP NATURE

Une présentation de Deep nature aura lieu le 23 août à 20h30. Les conseillers intéressés sont invités à se faire connaître.

4. INAUGURATION DU SKATE PARK

Elle aura lieu le 27 août à 17 heures sur site.

5. POINT SUR L'OFFICE DE TOURISME

Madame Patricia Bérard fait un point sur la dernière réunion des chefs de service de l'office du tourisme.

L'audit qualité tourisme a donné des résultats excellents.

Les nouveaux plans d'aménagement de l'ancien office de tourisme ont été validés. Le chantier débutera en septembre. La fin est prévue mi-novembre.

Le projet de site internet avance bien.

Les services de l'office de tourisme étaient présents lors de la fête de l'alpage et du trail du Grand Bec.

Un travail est en cours sur l'organigramme de l'office du tourisme.

Le conseil communal souhaite que l'office de tourisme utilise le drone dont il dispose pour tourner des images promotionnelles des tyroliennes de la Plagne.

Un point est également fait concernant la via ferrata, et son utilisation par les guides.

6. POINT MUSEE

Des visites de la maison du patrimoine sont organisées tous les mercredis matins à 10h et visite du sentier Mines de Montagne « Altitude » à 15h30 et redescente en navette.

Une visite a été organisée à la Fondation Tissière à Martigny (reconstitution d'une mine) pour enrichir la réflexion concernant l'aménagement de la maison du patrimoine.